



BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE



Vivre
mieux
à l'École
pour bien
apprendre

Au verso, bulletin
**PARENTS,
ENSEMBLE À LA FCPE**



Votre adhésion et votre participation
permettent le fonctionnement de la Fédération
des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE ▼



NOTRE PRIORITÉ : L'ENFANT AU CŒUR DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Défendre nos valeurs

- > une école bienveillante,
- > un service public d'éducation laïque et gratuit,
- > l'égalité et la mixité,
- > des rythmes scolaires adaptés aux jeunes tout au long de leur scolarité,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
- > une coéducation : l'éducation partagée pour l'épanouissement de chaque enfant.

DES PARENTS BÉNÉVOLES AU SERVICE D'AUTRES PARENTS POUR :

Représenter

- > de la maternelle au lycée : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
- > dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire, commission restauration...
- > dans les commissions départementales : appel, affectations, bourses, transports...

Agir et aider

- > 23 formations gratuites proposées par la FCPE 69,
- > échanges réguliers entre parents à travers les conseils locaux et les commissions départementales FCPE,
- > dans les conseils locaux : bourses aux livres, aux fournitures...

Informier

- > site internet, revue départementale, lettre d'information, guides, documentation, permanences téléphoniques...

FCPE 69 - CDPE du RHÔNE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

16, rue Galilée - 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 37 91 65 30

Mail : contact@fcpe69.fr - Site : www.fcpe69.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois, des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 13 € par an.

© PICTURE FACTORY - FOTOLIA, ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION⁽¹⁾

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT : PRÉNOM :
NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT :
ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :
TEL. : TEL. PORTABLE : E-MAIL :

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM	NÉ(E) LE	COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	CLASSE



MERCI D'ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN MAJUSCULE

**BULLETIN
À RENVoyer
À LA FCPE LOCALE**
(ou à défaut à la FCPE
départementale).
ACCOMPAGNÉ DE
VOTRE RÉGLEMENT

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

- ☐ **Adhésion annuelle** 20,00 €
compris La Revue des Parents à 3,35 € par an⁽²⁾
- ☐ **OU uniquement la part locale** 4,00 €
car j'ai déjà payé une adhésion principale auprès du conseil local de
(précisez l'établissement) :
- ☐ **Je soutiens le conseil local par un don de** €
- ☐ **Je soutiens le conseil départemental par un don de** €
- ☐ **Abonnement à la lettre La Famille et l'École** 13,00 €

TOTAL À RÉGLER

..... €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.
(2) Dédurre 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ

- ☐ Recevoir la newsletter de la FCPE.
- ☐ Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- ☐ Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- ☐ Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :
- ☐ Nom de l'établissement :
- ☐ Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
- ☐ Nom de l'établissement :
- ☐ Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques

108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11

tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78

site internet : www.fcpe.asso.fr - email : fcpe@fcpe.asso.fr

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > **65 000 élus** dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > **310 000 adhérents** qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

- > **défendre** l'École publique, laïque et gratuite,
- > **promouvoir** un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > **être** des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

- > **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > **le droit** à l'expression des jeunes,
- > **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10 > Une pédagogie active et non répressive
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents



L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif>

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est **se donner les moyens d'agir collectivement** pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue.

C'est avoir les moyens de **se former** et de **s'informer** sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !



L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants.

Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... **adhérez-vite sur www.mae.fr**